

20 juin 1987 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion de son déplacement à Cahors le 20 juin 1987, notamment sur le renforcement de la coopération militaire franco-allemande, les élections présidentielles de 1988, ainsi que sur la loi de 1982 concernant la grève des fonctionnaires.

QUESTION.- Avez-vous regardé le match, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Soyons scrupuleux, j'ai mis le réveil à cinq heures, et j'ai regardé le match à six heures. J'ai vu la fin. Je le regrette un peu, mais, je dormais bien. J'ai assisté précisément à la meilleure partie du match, Berbizier a très bien conclu. Mais enfin, il fallait connaître la force des autres. Moi je n'ai pas du tout été déçu. Bien entendu, j'aurais été très content, si on avait pu rééditer les choix précédents. Je n'ai rien d'autre à dire, je ne suis pas un spécialiste.

QUESTION.- Monsieur le Président, le Chancelier Kohl, hier, a suggéré, a préconisé la création d'une brigade intégrée franco-allemande, qui va un peu dans le sens de vos...

- LE PRESIDENT.- Vous savez, tout cela part de la mise en oeuvre, que le Chancelier Kohl et moi-même avons décidée, du traité de l'Elysée, où plutôt de certains articles du traité de l'Elysée - le traité de l'Elysée date de 1963 et il a été signé par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer. Certaines dispositions, spécifiquement militaires, étaient restées en sommeil, et nous avons décidé de les mettre en action. Nous avons aussi pris beaucoup de dispositions pour que les armées se rencontrent, se connaissent, s'interpénètrent. Et, parmi ces projets, dont certains ont déjà été mis à exécution, - récemment, il y avait un stage commun d'officiers français, et d'officiers allemands, en France, qui ont étudié, un certain nombre de données tactiques et stratégiques -, il y a celui de faire que, lorsque cela est possible, spécialement dans le -cadre des armées conventionnelles, Allemands et Français, réalisent cette imbrication. Cela pose un certain nombre de problèmes difficiles, dans la mesure où le statut des armées allemandes, - l'Allemagne est membre de l'OTAN, ou plutôt membre du commandement intégré de l'OTAN, c'est-à-dire de l'Alliance atlantique militaire, pas la France, bien entendu, c'est différent. Cela fait que des questions se posent, qui doivent être résolues, car il n'est pas question pour la France d'entrer dans ce commandement intégré de l'OTAN. Mais, quand on cherche, on trouve. Et nous avançons sur ce terrain. C'est précisément pour cela que le Chancelier Kohl a pu se prononcer, non pas pour trancher un débat qui est ouvert, et sur lequel nous travaillons, mais pour montrer une direction que j'approuve.

` Suite sur la coopération militaire franco-allemande `

- QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que ce serait l'embryon d'une défense européenne au niveau des forces conventionnelles ?

- LE PRESIDENT.- Ce serait forcément un embryon, puisque, parlant de défense européenne, on a raison, c'est une perspective à préciser, et qui rencontre une situation historique difficile.

L'Alliance atlantique, dont le nouveau leader est les Etats Unis d'Amérique. L'Alliance atlantique est

L'Alliance atlantique, dont le pays leader est les Etats-Unis d'Amérique, l'Alliance atlantique est un pilier de notre sécurité. D'autre part, nous Français, nous disposons d'une force nucléaire, qui est l'autre pilier de notre sécurité, une force nucléaire autour d'une stratégie dite de dissuasion nucléaire. L'Europe, elle, n'a pas cela, les autres pays d'Europe, sauf la Grande-Bretagne.

- Et puis il y a l'Allemagne, dans une situation politique particulière, en raison de la coupure du pays en plusieurs morceaux, obéissant à des statuts politiques, économiques, sociaux, etc... tout à fait différents. C'est donc un problème difficile, puisque nous sommes encore dans l'ère de Yalta, et quand on dit Yalta, on pourrait dire Téhéran, décisions prises pendant et à la fin de la guerre mondiale. Cela, pour l'instant contraint l'Europe occidentale à rechercher, difficilement, les voies d'une défense commune. En plus, une défense commune n'est possible que lorsqu'il y a une définition politique commune. Il faut donc améliorer encore les structures et le fonctionnement de l'Europe économique et politique, pour qu'une Europe militaire puisse normalement se développer. Il n'empêche, on n'y aboutira que si l'on s'y applique. Et, comme j'y crois fermement, je m'y applique. Je ne suis pas le seul, mais mon engagement, de ce point de vue-là, est certain. Vaincre les obstacles que l'histoire nous propose, c'est l'affaire de plusieurs années. C'est donc un embryon, le mot que vous venez de dire était le mot juste. Avant que cet embryon ne se développe, - il faut viser une personne autonome - il se passera du temps. Il faut chercher, et il faut vouloir.\

QUESTION.- Monsieur le Président, M. Maurice Faure qui est derrière nous a souhaité tout à l'heure que vous vous représentiez ?

- LE PRESIDENT.- Oui, j'ai entendu quelque chose comme cela mais je n'ai pas très bien saisi de quoi il s'agissait. Maurice Faure n'a jamais cru que je répondrai à cette question, dont il ne m'avait pas prévenu au demeurant, et qui mériterait réflexion, le cas échéant. Alors, comme vous êtes, vous, butés ! - cela fait je ne sais combien de mois qu'on me pose cette question - vous n'en saurez pas davantage, étant entendu que je fais mon métier, celui pour lequel j'ai été élu par les Français, mon métier de Président de la République, c'est-à-dire de Président de tous et que je ne suis pas, en dépit de ce que vous écrivez, mesdames et messieurs, en situation de candidat. Je ne suis pas candidat, je suis Président de la République et j'exerce mes fonctions. Alors ce qui se passera au mois de mai de l'année prochaine, nous aurons le temps d'en reparler.\

QUESTION.- Monsieur le Président, que peut faire la France pour obtenir la libération de Pierre-André Albertini ?

- LE PRESIDENT.- Pierre-André Albertini a été jugé et condamné pour un motif que moi personnellement je considère comme noble mais qui bien entendu, est apparu aux autorités d'Afrique du Sud comme contrevenant au triste système qui prévaut dans ce pays. Le devoir de la France, c'est de défendre par les moyens dont elle dispose, et ces moyens sont des moyens du droit, de défendre la cause de son ressortissant. C'est ce que je fais à ma manière. Ce sont les moyens du droit, du droit international et du droit des gens, du droit des personnes.

- QUESTION.- Est-ce que vous pourriez imaginer de prendre des décisions plus importantes que la décision symbolique d'ajourner la remise des lettres de créance de l'ambassadeur d'Afrique du Sud ?

- LE PRESIDENT.- Symbolique, symbolique, c'est vite dit.

- QUESTION.- Les relations diplomatiques ne sont pas rompues ?

- LE PRESIDENT.- Si elles avaient été rompues, on l'aurait dit.\

QUESTION.- Est-ce que vous avez entendu que cette nuit, le texte sur la Sécurité sociale n'a pas été adopté par le Parlement faute de combattants ?

- LE PRESIDENT.- J'ai appris cela ce matin.

- QUESTION.- Vous ne pensez pas qu'il y a un problème d'absentéisme au Parlement ?

- LE PRESIDENT.- Ah, j'en ai suffisamment souffert dans ma vie pour estimer que le devoir du Parlement et des parlementaires c'est en effet, au maximum du temps disponible car le temps doit être aussi consacré à la défense des intérêts de la population, que la présence à l'Assemblée, est un élément fondamental de la vie démocratique.\

QUESTION.- Sur le fond, est-ce que vous admettez une partie de la loi de 1982...

- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment de parler de tout cela. En 1982,

j'étais Président de la République déjà. Cette loi n'a pas été votée contre mon sentiment. Je présidais le Conseil des ministres qui a vu cette loi retenue par le gouvernement. C'est donc que j'y étais favorable. Voilà, c'est tout. Pourquoi voulez-vous que je fasse des commentaires. La majorité en France a changé.

- QUESTION.- Vous n'avez pas pu réagir...

- LE PRESIDENT.- Non, non ce n'est pas cela le problème. Je n'ai pas parlé de ma présence au Conseil des ministres pour cette modification. Simplement je ne pense pas que les initiatives de cette importance prises au sein du Parlement l'aient été de façon étrangère au gouvernement. Enfin, je n'en sais rien. Cela a été adopté.

- QUESTION.- Est-ce que vous pensez qu'une telle mesure va contre la cohésion sociale ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas l'intention de vous répondre davantage sur ces questions. Je vois très bien en quoi il pourrait vous intéresser de pouvoir obtenir successivement du Président, du chef du gouvernement, des ministres. Moi, je vous renvoie à la logique, cette loi est une loi de protection sociale. Je crois qu'il faut être vigilant pour que les lois sociales de protection des droits des travailleurs soient préservées. Elles peuvent changer et la seule chose que je demande, c'est qu'elles changent dans le bon sens.\